

Rapport d'orientation budgétaire 2018

| | | |
|-------|---|----|
| 1 | Le contexte général | 3 |
| 1.1 | Sur le plan national | 3 |
| 1.1.1 | Contribution à l'effort de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique | 3 |
| 1.1.2 | Suppression progressive de la taxe d'habitation..... | 3 |
| 1.1.3 | Pérennisation des subventions d'investissement | 4 |
| 1.1.4 | Stabilisation du FPIC..... | 4 |
| 1.2 | Sur le plan intercommunal..... | 4 |
| 2 | A Saint-Aubin-du-Cormier..... | 5 |
| 2.1 | Vue d'ensemble | 5 |
| 2.2 | L'épargne..... | 6 |
| 2.3 | Le fonctionnement | 7 |
| 2.3.1 | Les dépenses de fonctionnement | 7 |
| 2.3.2 | Les recettes de fonctionnement | 8 |
| 2.4 | Les investissements | 10 |
| 2.5 | Le fonds de roulement (les réserves) | 10 |
| 2.6 | La dette | 11 |
| 2.7 | La capacité de désendettement | 12 |
| 2.8 | Les études | 13 |
| 3 | Perspectives 2018-2020..... | 14 |
| 3.1 | Le cercle vertueux..... | 14 |
| 3.2 | Eléments de pilotage | 15 |
| 3.3 | Le fonctionnement | 15 |
| 3.3.1 | Les dépenses | 15 |
| 3.3.2 | Les recettes | 16 |
| 3.4 | L'investissement | 16 |
| 3.4.1 | Les dépenses | 16 |
| 3.4.2 | Les recettes | 17 |
| 3.4.3 | Interactions commune - EPCI | 17 |
| 4 | Zoom sur l'année 2018..... | 18 |
| 4.1 | Axe n°1 : répondre aux besoins quotidiens des habitants | 18 |

| | | |
|-----|--|----|
| 4.2 | Axe n°2 : mettre en œuvre le projet d'aménagement touristique du Domaine de l'Étang..... | 19 |
| 4.3 | Axe n°3 : poursuivre l'aménagement du Parc..... | 19 |
| 4.4 | Axe n°4 : développer l'habitat (notamment à la Bellangerie)..... | 19 |
| 4.5 | Projet touristique..... | 19 |
| 5 | Conclusion..... | 20 |



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation du projet de budget est précédée d'un débat : celui-ci doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du projet de budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétise par le vote du compte administratif.

Le ROB doit comprendre des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements prévus et sur les perspectives d'évolution, à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, de l'endettement, des taux d'imposition et des niveaux d'épargne brute et nette.

Les informations figurant dans le ROB doivent être publiées, notamment sur le site internet de la commune, et le débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'État dans le département, ainsi qu'au président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Sans aucun caractère décisionnel, ce débat est une étape essentielle de la vie démocratique d'une collectivité. M. le Maire invite tous les conseillers municipaux à prendre part au débat et à être force de proposition.

Les données seront parfois exprimées en milliers d'€ (k€), millions d'€ (M€) ou milliards d'€ (Md€).

1 Le contexte général

Le budget primitif 2018 devra prendre en compte le contexte économique général et les évolutions liées à l'environnement financier territorial.

1.1 Sur le plan national

1.1.1 Contribution à l'effort de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique

Le gouvernement a annoncé un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2018. Le montant de la contribution au redressement des comptes publics reste donc figé à son niveau de 2017.

Toutefois, dans le cadre de la réduction de 3 points du ratio des dépenses publiques entre 2018 et 2022 mentionnés dans le projet de loi de programmation 2018-2022, le gouvernement entend décroître le ratio de dette et décélérer l'augmentation des dépenses publiques par un effort d'économie de 13 Md€ sur les collectivités locales (2,6 Md€ en 2018).

La loi de programmation précise que des contrats de confiance avec le Préfet s'adresseront à toute collectivité désireuse d'entrer dans cette démarche. Elle sera obligatoire pour les 340 collectivités les plus peuplées dans leurs catégories (conseils régionaux, départementaux, métropoles, communautés de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants). Ces collectivités représentent près de 80 % des dépenses totales. Ces contrats visent à déterminer les objectifs et les modalités d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement en prenant en compte les spécificités locales.

Notre commune ne sera pas concernée par ces contrats de confiance en 2018.

1.1.2 Suppression progressive de la taxe d'habitation

Le gouvernement s'engage à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80 % des ménages. Le mécanisme est progressif (diminution de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorée de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes (donc 43 000 € pour un couple ou un célibataire avec 2 enfants) puis de 6 000 € par demi part supplémentaire (67 000 € pour un couple avec 3 enfants).

L'État prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Une refonte de la fiscalité locale d'ici 2020 a également été annoncée par le président de la République.

1.1.3 Pérennisation des subventions d'investissement

La Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux (DETR) est maintenue à 1 Md€.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est fixée à 665 M€ et comprend désormais deux parts :

- la 1^{ère} de 615 M€ pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires, de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
- la 2^e de 50 M€, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le Préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

1.1.4 Stabilisation du FPIC

Le gouvernement propose de stabiliser le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 1 Md€ comme en 2017 et en 2016, au lieu de l'objectif initial d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal.

1.2 Sur le plan intercommunal

L'un des faits marquants de ces derniers mois réside dans la constitution, au 1^{er} janvier 2017, de la nouvelle intercommunalité Liffré-Cormier Communauté, forte de 9 communes et de plus de 25 000 habitants.

Saint-Aubin a joué un rôle moteur dans la construction de ce nouvel ensemble et nous considérons que ce périmètre est un facteur favorable d'accroissement de notre dynamisme, de notre rayonnement et de notre attractivité.

Nous avons conclu en 2017 la procédure de dissolution de l'ancienne communauté de communes (Com'Onze).

La mise en route de Liffré-Cormier Communauté s'est traduite en 2017 par quelques ajustements dans notre budget de fonctionnement afin de prendre en compte les spécificités du nouvel ensemble.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

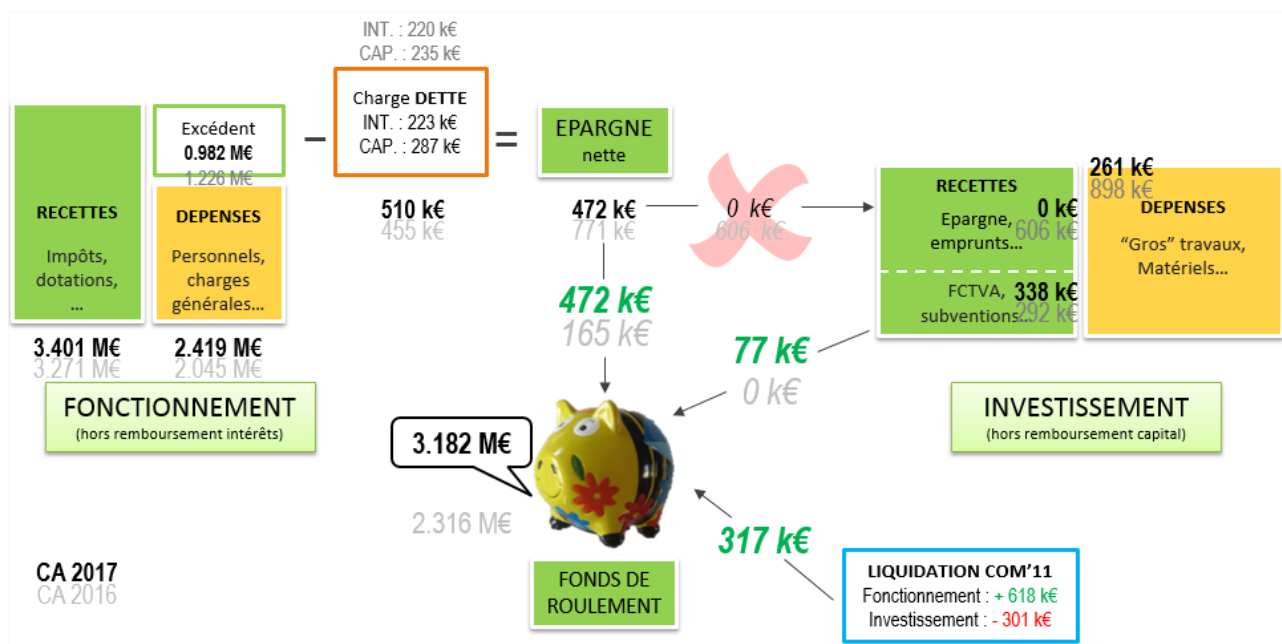
2 A Saint-Aubin-du-Cormier

2.1 Vue d'ensemble

La procédure de dissolution de l'ancienne communauté de communes (Com'Onze) s'est traduite par :

- une augmentation de notre excédent de fonctionnement : **+ 618 437.64 €**
- une diminution de notre déficit d'investissement : **- 301 171.46 €**
- une dépense de fonctionnement : **- 317 266.18 €**
(conformément à notre engagement de reverser le montant perçu à Liffré-Cormier Communauté)

L'ensemble des écritures constatées en 2017 amène au schéma suivant :



Vue d'ensemble sur la base des écritures 2017

Il convient toutefois, pour analyser le compte administratif 2017, de faire abstraction des ces 3 opérations exceptionnelles, dont la somme est nulle.

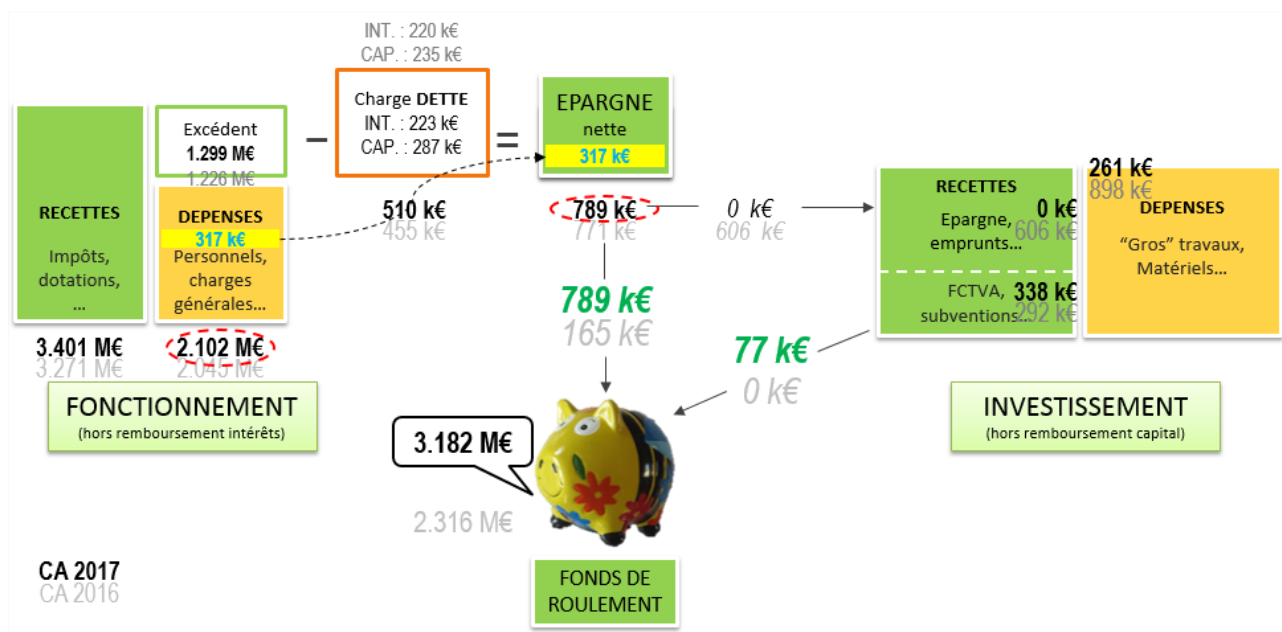


Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Le schéma d'ensemble est alors le suivant :



Vue d'ensemble sur la base des écritures 2017 sans les opérations liées à la dissolution de la Com'Onze

En 2017, la section de fonctionnement a permis de dégager un excédent de **1,299 M€**. L'épargne nette (voir § 2.2) s'obtient en enlevant à cet excédent la charge de la dette soit **510 k€** (voir § 2.6) : sur 2017, elle atteint **789 k€**.

Les investissements (voir § 2.4) s'élèvent à **261 k€**, totalement autofinancés. Les recettes, à hauteur de **338 k€**, proviennent principalement des subventions (**157 k€**), du remboursement de TVA sur les investissements de l'année 2016 (**117 k€**) et de la taxe locale d'équipement (**31 k€**).

L'épargne non utilisée pour investir en 2017 (**789 k€**) vient alimenter le fonds de roulement (les réserves de la commune) qui atteint désormais **3.182 M€**.

2.2 L'épargne

L'épargne est en nette hausse depuis 3 ans.

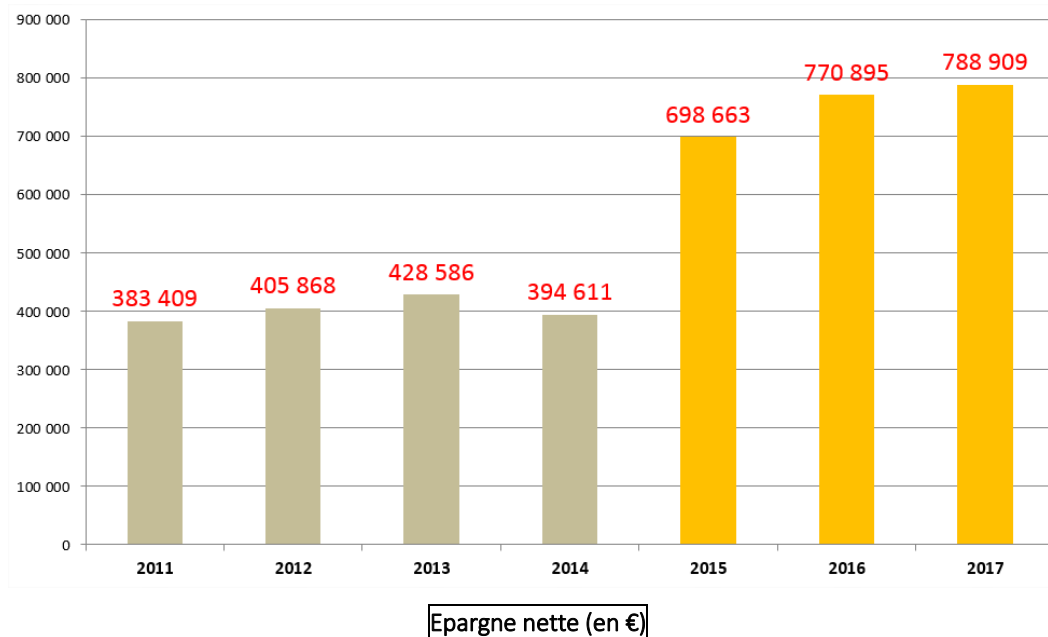
Son augmentation, qui n'est pas une finalité, nous permet d'aborder l'avenir avec sérénité car l'épargne est une donnée essentielle : c'est le « carburant du moteur ».



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

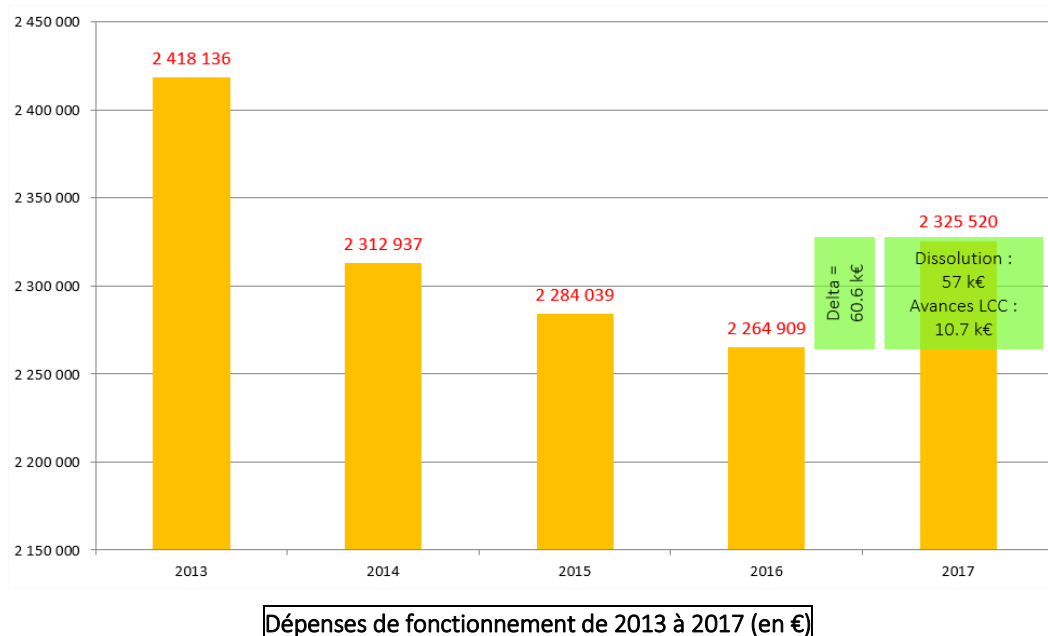
www.saint-aubin-du-cormier.bzh



La hausse de l'épargne s'explique par une baisse de nos dépenses de fonctionnement depuis 2014, une diminution des annuités d'emprunt (voir § 2.6) et un développement des recettes.

2.3 Le fonctionnement

2.3.1 Les dépenses de fonctionnement



L'augmentation de nos dépenses de fonctionnement (+ 61 k€ par rapport à 2016) s'explique par :

- le rachat pour 53 k€ de notre part du siège de l'ex Com'11 dont Saint-Aubin est désormais propriétaire



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

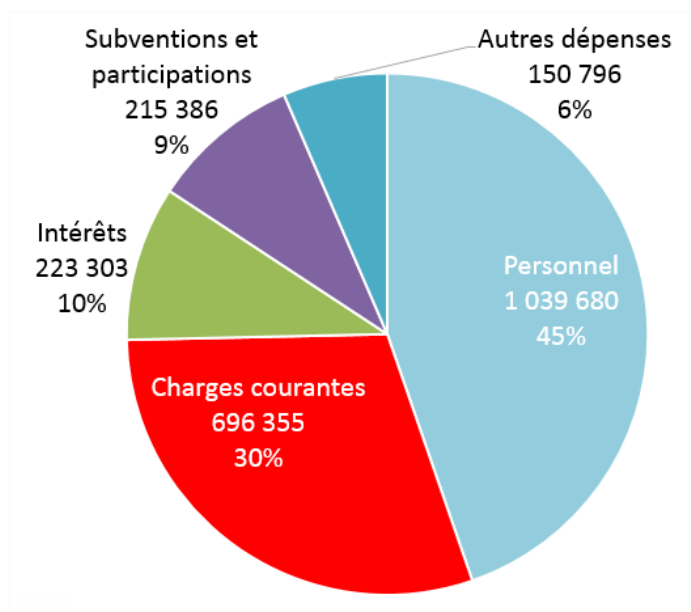
www.saint-aubin-du-cormier.bzh

il s'agit donc d'une dépense exceptionnelle

- l'avance, à hauteur de **11 k€**, de différentes dépenses pour le compte de Liffré-Cormier celles-ci sont intégralement compensées en recettes

Le volume des dépenses de fonctionnement 2017 est donc similaire à celui de 2016.

Ces dépenses se répartissent comme suit :



Répartition des dépenses de fonctionnement 2017

2.3.2 Les recettes de fonctionnement

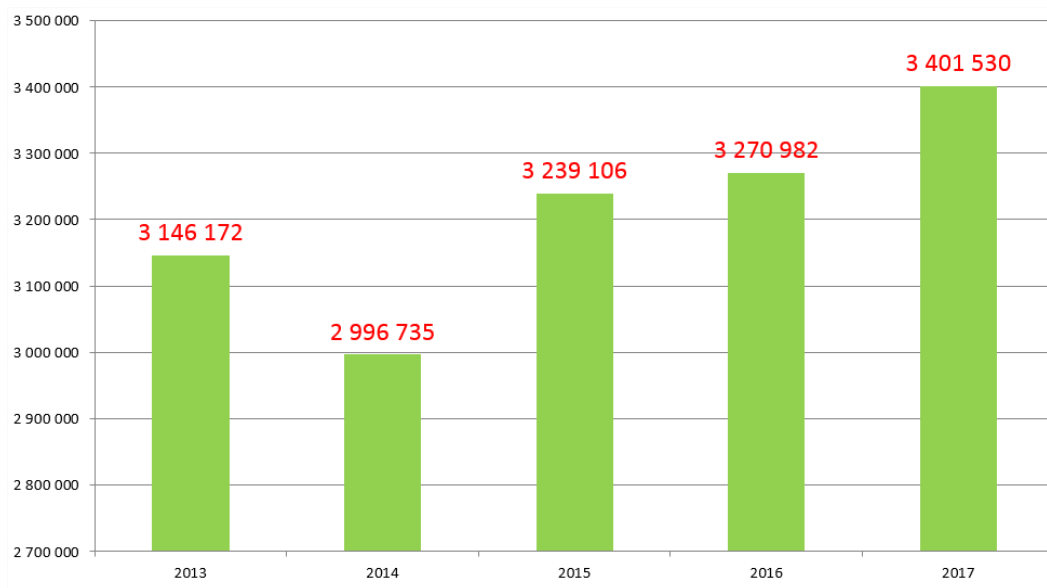
Les recettes progressent de **131 k€** par rapport à 2016 grâce notamment à :

- une augmentation de **72 k€** des recettes fiscales
 - **49 k€** sont liés à l'évolution des bases et illustrent le dynamisme retrouvé de Saint-Aubin (voir § 3.1)
 - **23 k€** sont liés à l'évolution des taux
- une augmentation de **52 k€** la Dotation de Solidarité Rurale (voir § 3.3.2.3)



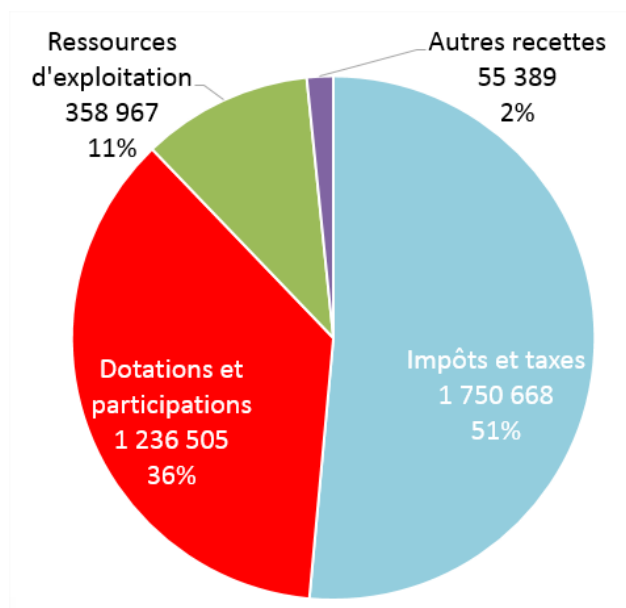
Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr



Recettes de fonctionnement de 2013 à 2017 (en €)

Ces recettes se répartissent comme suit :



Répartition des recettes de fonctionnement 2017



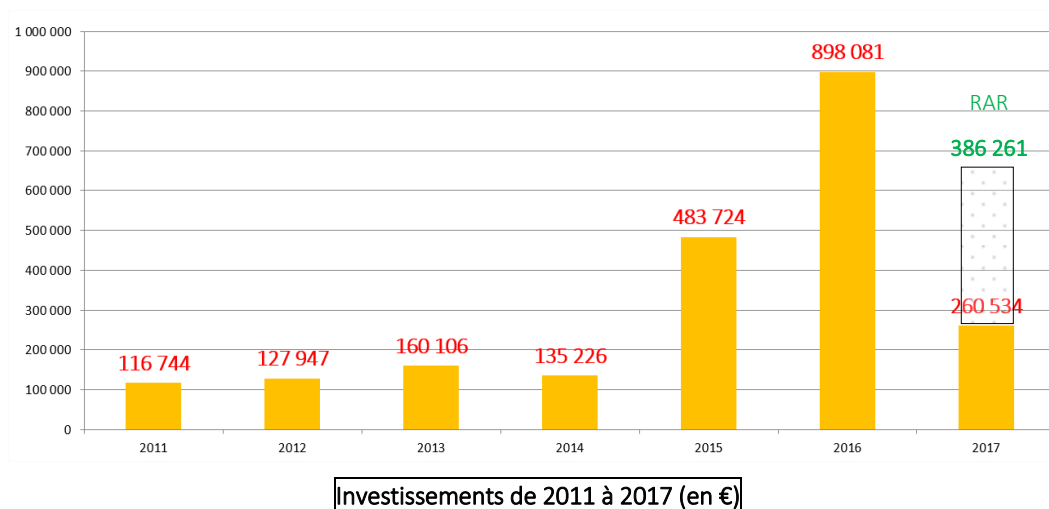
Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

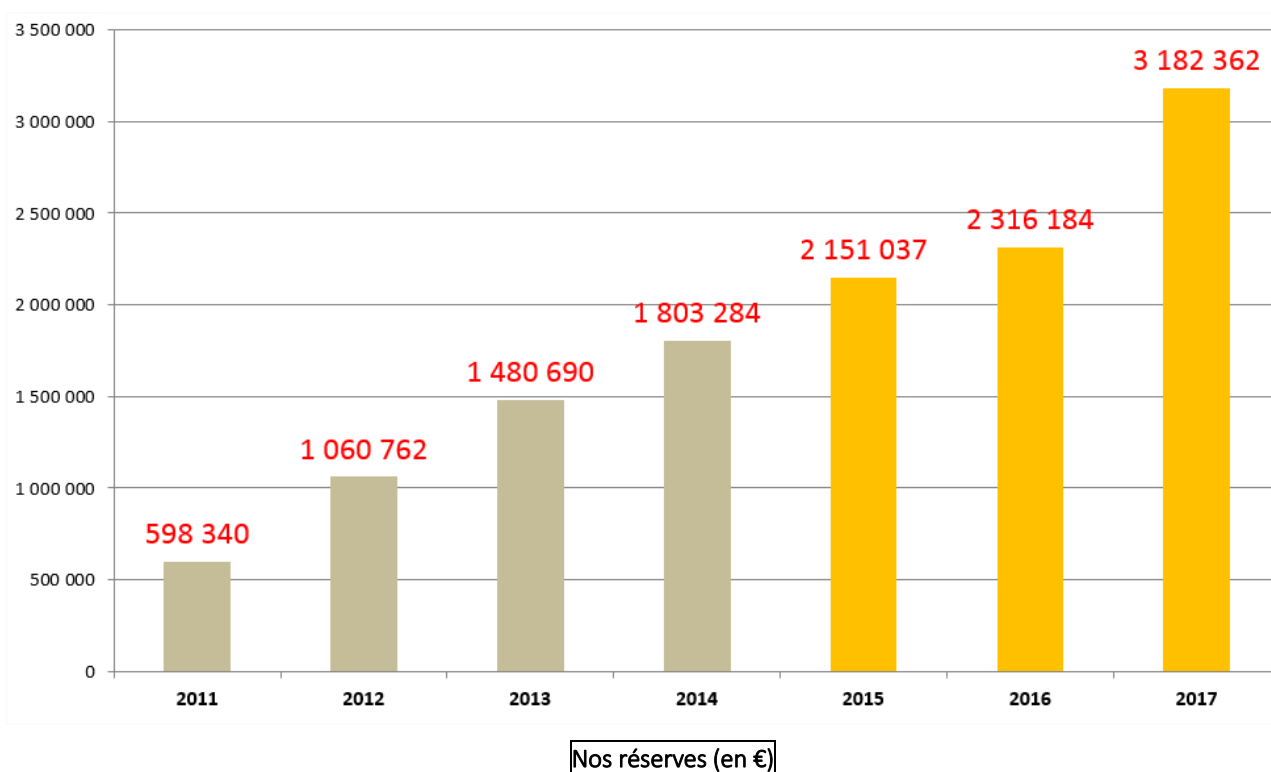
2.4 Les investissements

Si le volume des investissements 2017 est limité à **261 k€**, notre ambition de poursuivre la reprise des investissements s'illustre par le montant des restes à réaliser de **386 k€** (voir aussi § 3.4.1).



2.5 Le fonds de roulement (les réserves)

Nos réserves s'élèvent désormais à **3,2 M€** (+ **789 k€** en 2017).



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

2.6 La dette

L'encours de la dette s'élève à **5 326 489 €** au 1^{er} janvier 2018.

Celle-ci intègre 4 nouveaux emprunts :

- 2 dont les annuités ont été avancées pour le compte de Liffré-Cormier (ils concernent la zone d'activités de Chédeville et la crèche Com'3 Pommes) : elles ont été remboursées sur ce même exercice 2017
- 2 relatifs au siège de l'ex Com'Onze qui est désormais à la charge de Saint-Aubin

En 2017, la commune a remboursé **510 707 €** dont **223 606 €** d'intérêts d'emprunts et **287 101 €** de capital répartis comme précisé ci-après :

| | Dette | | | |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|
| Dette "historique" 01/01/17 | 5 283 955.50 | | | |
| CRD emprunt Chédeville | 130 143.72 | | | remboursé par LCC |
| CRD emprunt Com'3 Pommes | 111 615.22 | | | remboursé par LCC |
| CRD siège Com'Onze | 87 875.58 | | | |
| Dette 01/01/17 | 5 613 590.02 | | | |
| dont dette "réelle" St-Aubin | 5 371 831.08 | | | emprunt siège Com'Onze inclus |
| | Capital | Intérêts | Annuités | |
| Annuité Chédeville 2017 | 15 212.38 | 6 411.74 | 21 624.12 | remboursé par LCC |
| Annuité Com'3 Pommes 2017 | 15 945.04 | 4 922.23 | 20 867.27 | remboursé par LCC |
| Annuité Com'Onze 2017 | 23 141.41 | 0.00 | 23 141.41 | |
| Annuité "historique" 2017 | 232 802.52 | 212 271.78 | 445 074.30 | |
| Annuité totale 2017 | 287 101.35 | 223 605.75 | 510 707.10 | |
| Dette 01/01/18 | 5 326 488.67 | | | |
| dont dette "réelle" St-Aubin | 5 115 887.15 | | | emprunt siège Com'Onze inclus |
| emprunts avancés pour LCC | | | | |
| nouvel emprunt pour Saint-Aubin | | | | |

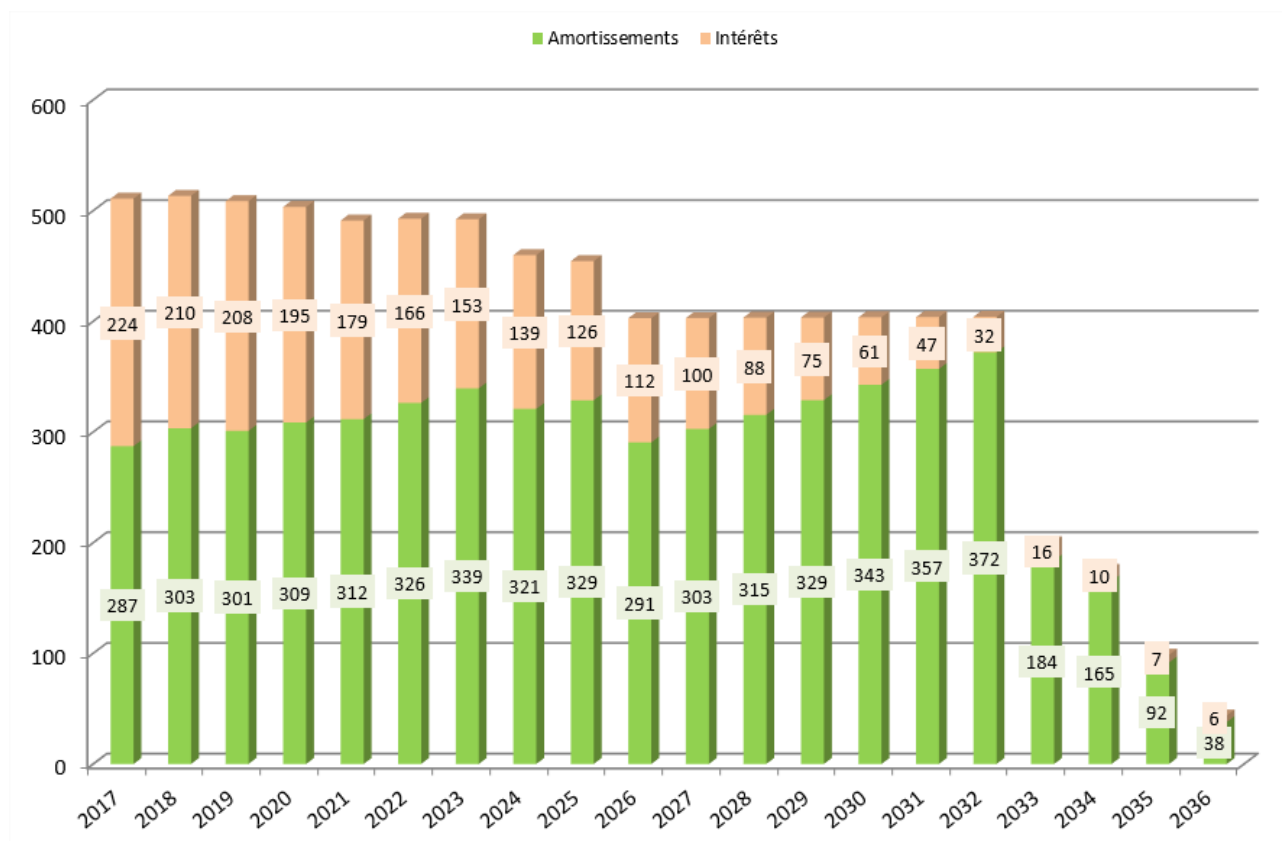
Les annuités diminueront légèrement en 2021 puis en 2023.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh



Evolution des annuités de la dette (k€) : intérêts et capital

Ce graphique inclut les emprunts pris en charge pour le compte de Liffré-Cormier Communauté (Chédeville et Com'3 Pommès).

2.7 La capacité de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité : il indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement acceptable se situe en dessous de 8 ans.

Fin 2017, la capacité de désendettement se situe à **4,95** années.

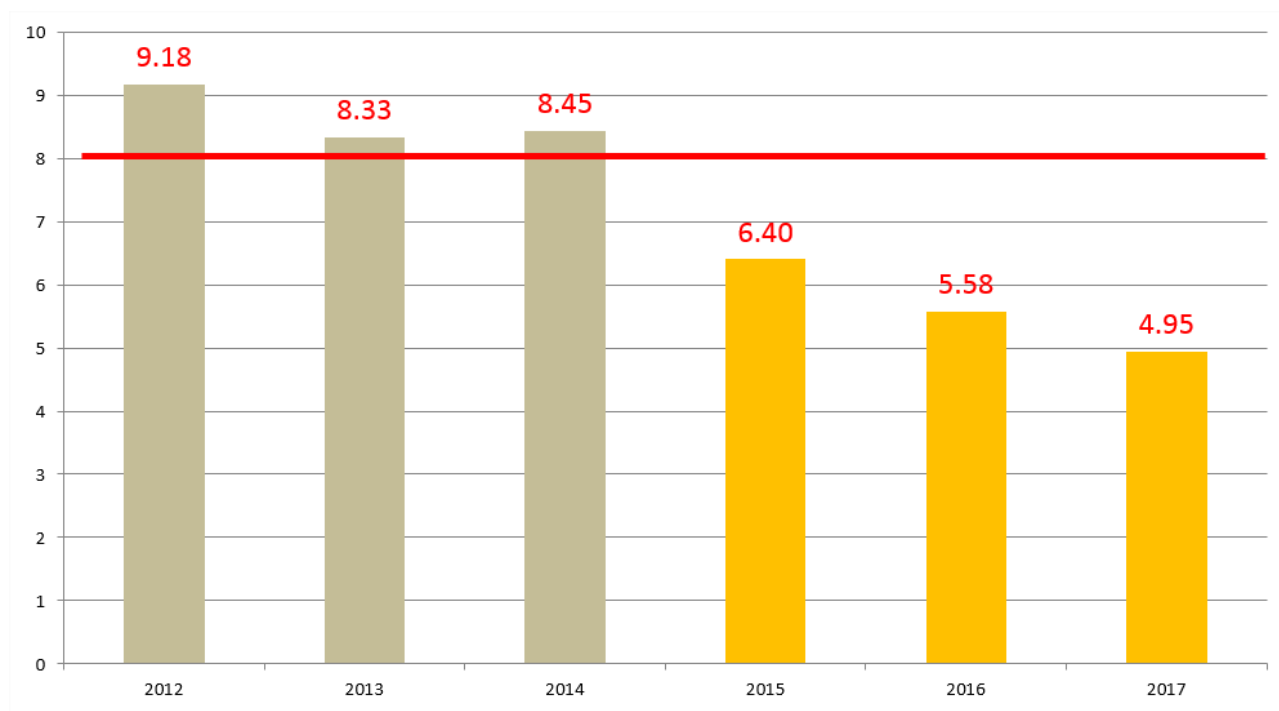
Elle est calculée à partir de la dette totale qui comprend 2 emprunts pris en charge pour Liffré-Cormier (voir § 2.6) : elle est donc en réalité inférieure à **4,95** années.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh



Capacité de désendettement (en années)

2.8 Les études

La 1^{ère} partie du mandat a été consacré à plusieurs études sur des projets majeurs (le Parc, le Domaine de l'Étang, la rénovation thermique de l'école Alix de Bretagne, la rue de Rennes, le réseau d'assainissement...).

Ces études sont à présent terminées et les réalisations ont démarré : elles vont s'accélérer d'ici la fin du mandat.

Les études ont pour objectif de nous aider à faire les bons choix (en prenant notamment en compte les attentes de la population exprimées lors des temps de concertation) et à définir un programme cohérent de travaux et de financements.



Mairie

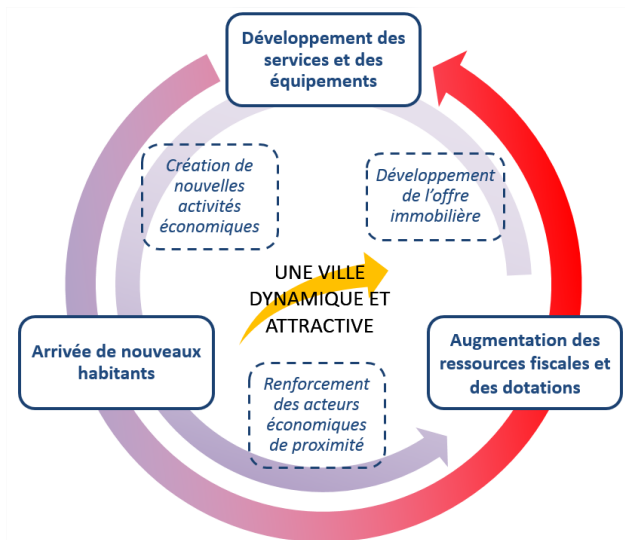
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

3 Perspectives 2018-2020

3.1 Le cercle vertueux

Le schéma ci-dessous illustre le nouvel élan que nous voulons pour Saint-Aubin : afin que notre commune reste une ville-centre, proposant une diversité de services dans tous les domaines, il nous faut agir dès maintenant.

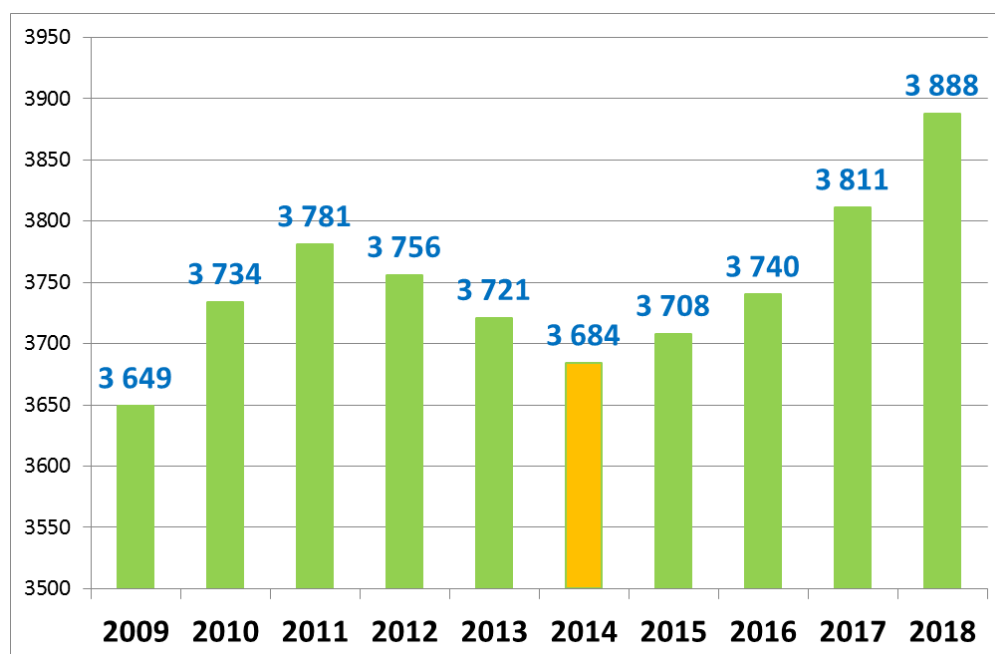


Le développement des services et des équipements pour nos habitants attirera de nouvelles populations lesquelles apporteront de nouveaux moyens financiers (ressources fiscales supplémentaires, dotations renforcées...) qui nous permettront d'enrichir l'offre de services et d'équipements et ainsi de suite...

En parallèle, l'arrivée de nouveaux habitants renforcera les acteurs économiques présents sur le territoire et devrait en attirer de nouveaux...

Le cercle vertueux d'une ville attractive et dynamique

Cette dynamique est désormais enclenchée comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Évolution de la population

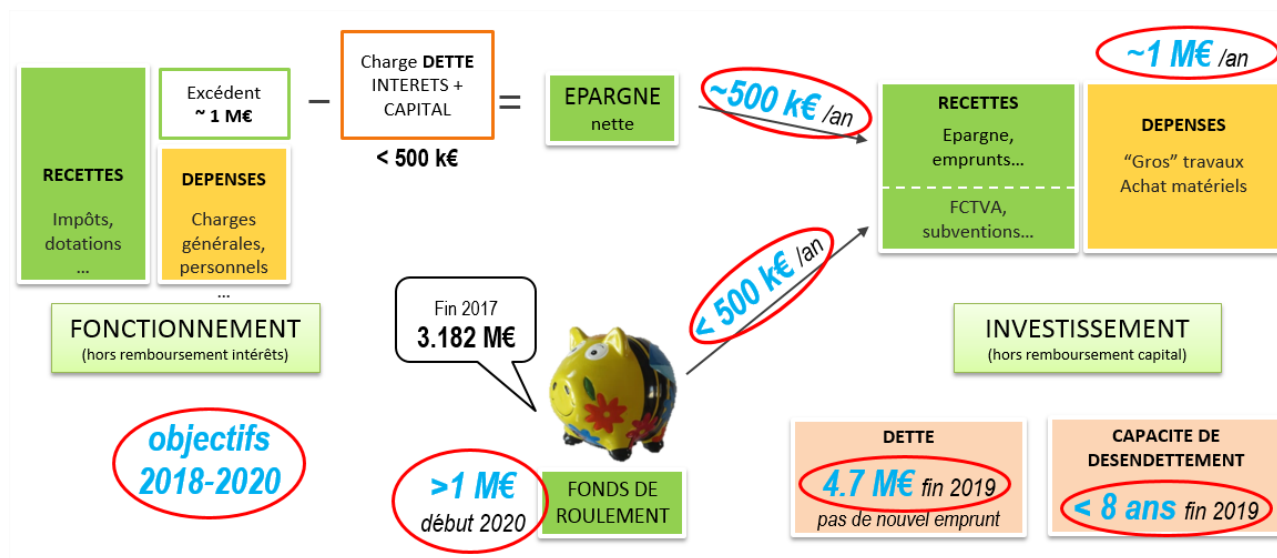


Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

3.2 Eléments de pilotage



Éléments de pilotage et objectifs 2018-2020

Nos objectifs d'ici 2020 sont les suivants :

- épargner au moins **500 k€** par an
- investir **1 M€** par an (~ **250 €** par habitant) totalement autofinancés (**500 k€** provenant de l'épargne, **500 k€** prélevés dans nos réserves)
- ne pas emprunter : la dette réelle (hors emprunts avancés pour Liffré-Cormier suite à la dissolution de la Com'Onze) sera fin 2019 inférieure à **5 M€**
- préserver une capacité de désendettement inférieure à **8 ans** (voir § 2.7)

3.3 Le fonctionnement

Le défi consiste donc à générer chaque année au moins **500 k€** d'épargne malgré les incertitudes liées aux dotations, les transferts de charges ou encore l'évolution naturelle des dépenses de personnels (effet GVT : Glissement Vieillesse Technicité).

L'augmentation de notre épargne (voir § 2.2), qui n'est en aucun cas une fin en soi, nous offre des marges de manœuvre pour faire face à ces évolutions que nous ne contrôlons pas.

Cette épargne consolidée nous permet surtout de mettre en œuvre notre volonté de mieux entretenir notre patrimoine (terrains, bâtiments, voirie, réseaux, matériels...) et de structurer nos services.

L'épargne générée chaque année devrait donc diminuer à l'avenir.

3.3.1 Les dépenses

Une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement sera nécessaire à l'image de ce que nous avons réalisé depuis 2014 (voir § 2.3.1).

Nous continuerons à nous interroger en permanence sur la pertinence de chaque dépense, sur les possibilités de mutualisation et bien-sûr à expliquer nos choix et nos arbitrages car la participation de tous est nécessaire pour y parvenir.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Nous avons remis en cause dès 2014 le choix de nos principaux fournisseurs : nous économisons désormais plusieurs milliers d'euros chaque année pour un même niveau de prestations. Nous répétons cette démarche à chaque échéance de contrats.

Les dépenses de personnels évolueront à la hausse en 2018 :

- recrutement d'un agent accueil/communication en novembre 2017
- recrutement du Directeur Général Adjoint (DGA) en février 2018
- création d'un mi-temps, courant 2018, pour la mise en route de l'Atlas de Biodiversité Communale
- création d'un mi-temps, courant 2018, pour la mise en œuvre d'un pôle social de proximité

Il n'est pas prévu de nouveaux emprunts en 2018 : les charges financières devraient baisser très légèrement.

3.3.2 Les recettes

Nos recettes de fonctionnement ont augmenté depuis 3 ans et les explications sont multiples : les recettes fiscales (une part découle de l'évolution des taux, une autre provient de l'augmentation de la population), certaines dotations (notamment en raison de la hausse de la population), le fonds de péréquation intercommunal...

3.3.2.1 Fiscalité

Pour 2018, au vu du redressement de la situation financière que nous avons opéré depuis 2014 et des marges de manœuvres ainsi constituées, il sera proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les recettes fiscales évolueront donc uniquement grâce à la dynamique des bases.

Il est important de garder à l'esprit que, même si à Saint-Aubin les taux d'imposition sont hauts, les bases fiscales (héritées des années 1970) sont basses ce qui conduit à une pression fiscale (les impôts payés par les Saint-Aubinais) qui se situe dans la moyenne des communes comparables.

3.3.2.2 Dotation forfaitaire

Notre commune a subi en 2017, pour la 4^e année consécutive, une baisse de la dotation forfaitaire dans le cadre de la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics : - **27 k€** en 2014, - **56 k€** en 2015, - **54 k€** en 2016, - **25 k€** en 2017.

Au total, cette baisse durable de nos recettes avoisine les **162 k€** par an.

Pour en prendre la mesure, il convient de mettre en perspective ces **162 k€** avec l'épargne dégagée chaque année qui se situait autour de **400 k€** en 2014 au moment de la mise en œuvre de cette contribution.

3.3.2.3 Dotation de solidarité rurale

Cette dotation a augmenté depuis 2014. Nous avons perçu **368 k€** en 2017. Une incertitude, liée à la loi NOTRe de 2015 et à la recomposition des intercommunalités, existe toutefois quant à son évolution pour 2018.

3.4 L'investissement

3.4.1 Les dépenses

Si le volume des investissements 2017 est limité (**261 k€** sur les **913 k€** prévus), notre ambition pour Saint-Aubin reste intacte :

- remettre à niveau le patrimoine existant (terrains, bâtiments, voirie, réseaux, matériels...) dégradé suite à un défaut d'entretien des municipalités précédentes (plusieurs années seront nécessaires pour y parvenir)



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

- réaliser de nouveaux équipements indispensables pour satisfaire les besoins et les attentes de nos habitants et attirer de nouvelles populations.

Le volume d'investissement proposé pour 2018 sera d'environ **1,5 M€** incluant les montants prévus au budget 2017 et non réalisés (ou non finalisés) fin 2017.

Au vu des réserves financières que nous avons constituées, nous n'aurons pas recours à l'emprunt.

Il est en effet essentiel de poursuivre la reprise des investissements entamée il y a 3 ans pour donner à Saint-Aubin un nouvel élan et permettre à la commune de retrouver attractivité et compétitivité afin d'exister pleinement sur le territoire. Pour redynamiser Saint-Aubin, nous poursuivrons un programme d'investissement ambitieux (voir nos projets § 4), tourné vers l'avenir et « raisonnable » pour tenir compte des réalités financières. Nous aurons à trouver le juste équilibre entre les investissements récurrents et les projets nouveaux et structurants.

Les investissements récurrents sont les investissements indispensables pour maintenir le patrimoine en état (réhabilitation de la voirie, des équipements sportifs, culturels, scolaires, remplacement des matériels, des réseaux...). Ils ne doivent pas être confondus avec l'entretien ordinaire du patrimoine qui constitue des dépenses de fonctionnement.

3.4.2 Les recettes

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées de subventions, de remboursements de TVA et de Taxe d'Aménagement (TA).

La TA est perçue sur les opérations de construction immobilières afin d'aider la commune à financer les équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation. Elle ne concerne pas la Bellangerie qui est soumise à un autre régime de participation.

La compensation de la charge de TVA est versée par l'état au cours de l'année qui suit les investissements. Cette part de nos recettes d'investissement progresse au rythme de l'évolution des dépenses. La recette 2018 sera inférieure à celle perçue en 2017 (**116 k€**).

Nous poursuivrons nos efforts dans la recherche de subventions à l'image de ce qui a été demandé et obtenu depuis le début du mandat.

3.4.3 Interactions commune - EPCI

3.4.3.1 Dépenses de fonctionnement pour la commune

- Avances effectuées pour Liffré-Cormier :
 - personnels : intervention à La Jouserie et Com'3 Pommes
 - intérêts et capital : emprunts Chédeville et Com'3 Pommes
- Mise à disposition par Liffré-Cormier de personnels du service enfance-jeunesse sur les temps périscolaires

3.4.3.2 Recettes de fonctionnement pour la commune

- Remboursement avances :
 - personnels, intérêts, capital (voir § 3.4.3.1)
 - attribution de compensation : voir ci-dessous
- Mise à disposition à Liffré-Cormier de personnels du service général de la commune sur les temps périscolaires et extrascolaires (service et ménage au restaurant, ménage au centre de loisirs et à l'espace-jeunes)

3.4.3.3 Attribution de compensation

L'attribution de compensation a évolué comme suit en 2017 :

- transfert de la halte-garderie à Liffré-Cormier



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

- o frais d'utilisation de salles par des structures communautaires
- o subventions versées par l'ex Com'11 à des organismes sans lien direct avec les compétences de Liffré-Cormier : celles-ci sont désormais gérées directement par la commune
- o régularisation du service ADS

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| AC 2016 | 365 717.00 |
| Transfert halte-garderie | -7 496.00 |
| Frais utilisation salles | 606.00 |
| Subventions versées par l'ex Com'11 | 24 495.00 |
| ADS | -13 208.96 |
| AC 2017 | 370 113.04 |

4 Zoom sur l'année 2018

Les actions 2018 auront pour objectif de satisfaire les besoins et les attentes du quotidien, de renforcer l'attractivité de Saint-Aubin et de préparer l'avenir.

Il sera proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce qui est détaillé ci-après.

4.1 Axe n°1 : répondre aux besoins quotidiens des habitants

- renforcer les services à la population par le développement d'un service d'accueil social
- entretenir nos voies (routes et chemins, au centre-ville et en campagne) via un programme pluriannuel dans les domaines suivants : l'enrobé (trottoirs et chaussées), le marquage au sol, le curage des fossés, le débroussaillage, l'élagage, le fleurissement...
- sécuriser les déplacements : arrêt de car « Paillotte », trottoirs rue du Général de Gaulle...
- investir dans des matériels performants et professionnels pour gagner en productivité et améliorer les conditions de travail de nos agents
- rénover et réaménager des bâtiments :
 - o la mairie : nous voulons mieux accueillir la population et améliorer, là aussi, les conditions de travail de nos agents (très peu de travaux ont été réalisés depuis les années 70)
 - o le groupe scolaire A. de Bretagne : les travaux de rénovation thermique du bâtiment le plus énergivore du parc communal vont se poursuivre et se terminer en 2018 (**229 k€** en 2018)
- proposer de nouveaux équipements :
 - o 2 terrains de tennis
 - o des halles polyvalentes, ouvertes, à la Bellangerie
 - o des aires de jeux enfants : rénovation et création
 - o un panneau d'affichage électronique
- rénover les réseaux : suite aux études menées sur l'étanchéité des réseaux d'assainissement, nous allons poursuivre les travaux nécessaires à leur remise en état (**1.2 M€** de travaux au total)
- entamer la réflexion quant à la réalisation prochaine d'une salle de danse.

Nous continuons à travailler par ailleurs avec les partenaires du projet de maison médicale afin d'aboutir à une solution gagnant-gagnant, pour les professionnels et pour tous les Saint-Aubinais (habitants, acteurs économiques...).

Les travaux devraient démarrer fin 2018 sur le haut du Champ de Foire, lieu stratégique pour renforcer le dynamisme de notre centre-ville.

4.2 Axe n°2 : mettre en œuvre le projet d'aménagement touristique du Domaine de l'Étang

Après la finalisation de l'étude en mars 2018, le projet va entrer dans sa phase concrète cette année. Le choix des premiers aménagements est en cours : une des priorités identifiées serait de travailler sur le cheminement piétons autour de l'étang.

Une réunion publique de restitution de l'étude aura lieu prochainement.

4.3 Axe n°3 : poursuivre l'aménagement du Parc

Les aménagements vont se poursuivre : le terrain multisports (incluant une piste et une aire de lancer) sera réalisé en 2018.

Le projet de salle des fêtes va se concrétiser en 2018 suite à la sélection de l'architecte.

Le phasage des prochains travaux (construction de la salle des fêtes, création d'une aire de jeux pour les enfants, réalisation du parking, mise en œuvre d'un parc boisé) est en cours d'élaboration.

4.4 Axe n°4 : développer l'habitat (notamment à la Bellangerie)

Les travaux de la tranche 2 vont reprendre dès que possible. La remise en cause des marchés, fin 2017, va entraîner 6 à 8 mois de retard sur les constructions : les conditions météorologiques de ce début d'année empêchent en effet les travaux de viabilisation (terrassement, réseaux, voirie provisoire...) de redémarrer.

Au-delà de la Bellangerie, notre démarche globale vise à :

- densifier l'urbanisation : il est essentiel de limiter l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles et répondre à la demande de logements des seniors en centre-ville (pour y parvenir, il est nécessaire de rechercher des partenariats publics/privés)
- acheter des terrains si des opportunités se présentent notamment ceux qui figurent dans les zones réservées en prévision d'évolutions des équipements publics
- accompagner les propriétaires fonciers dans certaines zones, urbanisables depuis plusieurs années, et sur lesquelles aucun projet n'a vu le jour.

La révision du Plan Local d'Urbanisme, destinée à le rendre cohérent avec nos projets et le développement de Saint-Aubin, se poursuivra en 2018.

4.5 Projet touristique

Nous souhaitons faire de Saint-Aubin un lieu de référence en matière touristique.

Nous allons créer, début 2018, un groupe de travail, composé d'élus et d'habitants, qui aura pour mission de réfléchir aux orientations de ce projet d'envergure : celles-ci auront vocation à s'inscrire durablement dans notre développement futur.

Nos atouts sont réels :

- une situation idéale, aux portes de la Bretagne, et un accès facile, au croisement de l'A84 et de l'axe Vitré-Combours



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

- un patrimoine historique (château, centre-ville...) et naturel (jardins, étang, bois, forêts...) remarquable
- des équipements : camping, centre culturel, cinéma, salle des fêtes (2019)...
- une offre complète de services et de commerces, à la hauteur d'une ville-centre de 4 000 habitants
- des associations dynamiques dans le domaine du sport, des loisirs et de la culture
- une programmation culturelle de qualité, à l'initiative de la municipalité et du monde associatif.

Des démarches initiées depuis 2014 contribueront à ce projet :

- l'étude sur le Domaine de l'Étang
- le démarrage d'un atlas de biodiversité
- la création d'un « Site Patrimonial Remarquable » destiné à renforcer et valoriser notre centre historique
- les démarches en vue de devenir une « Petite Cité de Caractère »
- l'accompagnement de la municipalité aux animations en centre-ville.

Ce projet pluridimensionnel bénéficiera aussi de l'action du conseil départemental pour la réhabilitation des ruines du château.

Saint-Aubin doit devenir le pôle touristique incontournable de Liffré-Cormier Communauté et se donner les moyens de rayonner, dans les prochaines années, au-delà de notre territoire.

5 Conclusion

Les résultats 2017 confirment le redressement des finances communales entamé dès 2014.

L'épargne nette (voir § 2.2), le « carburant du moteur », a franchi un palier en 2015 et continué de progresser en 2016 puis en 2017. Ce n'est pas le fruit du hasard mais bien le résultat de nos actions visant à maîtriser nos dépenses et développer nos recettes en utilisant tous les leviers à disposition.

Cette épargne consolidée permet d'aborder la suite du mandat avec sérénité.

Elle offre des marges de manœuvre pour faire face à d'éventuels imprévus.

Elle nous permet de respecter nos engagements de mieux entretenir le patrimoine communal (terrains, bâtiments, voirie, réseaux, matériels...) et de structurer les services, à la hauteur des exigences d'une ville de 4 000 habitants.

Elle nous autorise à proposer un maintien des taux d'imposition pour 2018

L'épargne nous permet aussi d'autofinancer nos investissements : sans avoir recours à l'emprunt, nous avons entamé depuis 2014 un programme ambitieux (**1,8 M€** réalisés de 2014 à 2017). En parallèle, nous avons augmenté nos réserves (**3,2 M€** fin 2017, **+ 1.7 M€** en 3 ans), lesquelles vont nous permettre d'accélérer et de réaliser les projets élaborés à partir des études menées depuis 3 ans.

Ce rétablissement de notre situation financière intervient plus tôt que prévu : l'objectif initial était d'y parvenir sur la durée du mandat.

Nous tenons à ce que le budget 2018, tout en répondant aux attentes immédiates de la population, nous permette de continuer à développer l'attractivité et la compétitivité de Saint-Aubin-du-Cormier. Ce nouvel élan est d'ailleurs perceptible : la population est repartie à la hausse, nous apportant de nouveaux moyens financiers (recettes fiscales, dotations) qui seront mis à profit pour nos investissements futurs.

C'est le début du cercle vertueux !



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh